



Bulletin d'adhésion et cotisation à l'association No W212007815
GERME DE BLÉ - Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or pour 20__ - 20__
(à conserver par l'association)

Monsieur / Madame ⁽¹⁾ Nom : Prénom :
L'association / personne morale ⁽¹⁾ : représentée par ⁽¹⁾ :

Adresse:

Téléphone: E-mail:

Verse la somme de _____ €, au titre de la cotisation annuelle membre actif ⁽¹⁾
ou cotisation annuelle membre soutien ⁽¹⁾ – libre, à partir de 10 €
ou cotisation membre apporteur ⁽¹⁾
de l'association. Espèces Chèque

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur, et déclare vouloir adhérer à l'association GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or.

Fait à _____, le ____ / ____ /20__ Signature de l'adhérent :

La cotisation membre actif / membre apporteur est de **5,00 euros** pour les personnes physiques et de **10,00 euros** pour les associations ou personnes morales. La cotisation membre soutien est libre, à partir de 10€.

⁽¹⁾ : Rayer les mentions inutiles

✂-----



Association **GERME DE BLÉ-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or**
Déclarée à la Préfecture de Dijon sous le numéro W212007815
Site : cagnotte-germe-de-ble-21.org

Bulletin d'adhésion et cotisation (à remettre à l'adhérent)

Reçue la somme de _____ €, au titre de la cotisation annuelle membre actif ⁽¹⁾
ou cotisation annuelle membre soutien ⁽¹⁾ – libre, à partir de 10 €
ou cotisation membre apporteur ⁽¹⁾

Pour l'année **20__ - 20__** Espèces Chèque

De Monsieur / Madame ⁽¹⁾ Nom : Prénom :
De l'association / personne morale ⁽¹⁾ : représentée par ⁽¹⁾ :

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de Membre Actif / Membre Soutien / Membre Apporteur ⁽¹⁾ de l'association.
Il ouvre droit à la participation à l'Assemblée Générale.

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur, et déclare vouloir adhérer à l'association GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or.

Fait à _____, le ____ / ____ /20__ signature des Co-Présidentes:

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

La cotisation membre actif / membre soutien est valable 1 année. La cotisation membre apporteur est valable pour la durée du ou des prêts correspondant(s) à ou aux apports effectués par l'apporteur.

La cotisation membre actif / membre apporteur est de **5,00 euros** pour les personnes physiques et de **10,00 euros** pour les associations ou personnes morales. La cotisation membre soutien est libre, à partir de 10€.

⁽¹⁾ : Rayer les mentions inutiles